

quoi le leader de la Chambre agit comme il le fait actuellement—si c'est de façon délibérée ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a présenté une proposition. Sans entrer dans le détail de l'intervention du député de Frazer Valley, la Chambre consent-elle à siéger durant les heures proposées par le ministre et en est-il décidé ainsi?

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement ou poser la question de privilège, si vous préférez. Je comprends que les trois indépendants qui sont ici ne présentent pas une opinion sur toutes les questions, et il me semble qu'à titre de représentants du peuple, nous devrions avoir au moins les mêmes droits que chacun des députés et que, histoire d'être courtois, l'honorable ministre aurait pu passer ici pour nous demander si nous nous y opposions, oui ou non. Nous n'en exigeons pas tellement, et même si quelques-uns de mes amis libéraux ne comprennent pas que, dans le moment, on est en train de protéger leurs intérêts, je veux quand même réitérer que nous n'acceptons pas, quelles que soient nos divergences d'opinions, d'être moins bien traités que tous les autres députés qui, eux, se sont résignés à suivre les directives d'un leader. Nous ne demandons même pas, monsieur l'Orateur, qu'il y ait un leader ici, mais, en passant ici, on aurait pu dire: Vous y opposez-vous, oui ou non? C'est tout ce que nous demandons, c'est-à-dire être traités comme tous les autres députés, et je crois, monsieur l'Orateur, que c'est notre privilège.

[Traduction]

M. Patterson: Nous n'avons pas l'intention de contrecarrer la volonté des députés cette fois-ci mais, à l'avenir, il faudra peut-être examiner avec soin les décisions que nous prendrons si dans le cas de sujets semblables à celui-ci s'il n'y a pas eu de discussion préalable avec les leaders de la Chambre, individuellement ou collectivement.

L'hon. M. MacEachen: A propos du rappel au Règlement ou de la question de privilège soulevée par le député de Fraser Valley, je dirais que la proposition bien entendu, s'adressait à chaque député qui est libre de l'accepter ou de la rejeter. Les leaders de la Chambre ont été traités comme les autres. Mais je reste sur mes positions quant au dernier point soulevé par le député.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer l'honorable ministre qui a une personnalité agréable, que nous voulons coopérer avec lui. Tout ce que nous demandons, c'est de nous voir un peu plus souvent et de nous entendre un peu plus souvent. Nous n'avons rien contre lui, nous sommes agréables à la décision qu'il soumet à la Chambre. Nous sommes prêts à l'accepter mais, comme vient de le dire le leader du parti créditiste, il y a pour nous une question de principe pour les questions qui viendront à l'avenir.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre!

A l'ordre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a proposé à la Chambre de supprimer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, de cinq à six, et de siéger à partir de huit heures...

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Et d'ajourner à six heures. A l'ordre. Si j'ai bien compris, la Chambre s'ajournera à six heures après avoir renoncé à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire de cinq à six. Pour cela, il faut le consentement unanime de la Chambre. Est-ce entendu et en est-il ordonné ainsi?

Des voix: D'accord.

LA RECHERCHE

LE RETRAIT DE L'APPUI AU PROJET HARP

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Eu égard aux entretiens qui ont lieu présentement, le gouvernement entend-il revenir sur sa décision de retirer son appui au projet HARP?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Non, monsieur l'Orateur. Le projet HARP a fait l'objet d'études très longues et très poussées. La décision de retirer l'appui du gouvernement du Canada remonte à quelque 19 mois. Nous avons informé les autorités du projet que l'aide prendrait fin un an après la prise de la décision. Ce délai est maintenant écoulé, et vu que les circonstances sont restées les mêmes, il n'y a aucun motif pour revenir sur cette décision.

M. Grafftey: Une question supplémentaire. Le gouvernement prend-il quelque disposition